



## COMPTE RENDU DES CAP NATIONALES CATÉGORIE C

# Recours d'évaluation professionnelle 2016 (gestion 2015) des AA 1<sup>ère</sup> classe, AAP 2<sup>ème</sup> classe et AAP 1<sup>ère</sup> classe

Les CAP C de recours des AA 1<sup>ère</sup> classe, AAP 2<sup>ème</sup> classe et AAP 1<sup>ère</sup> classe ce sont déroulées les 14, 25, 28, 29 novembre ; 13 et 14 décembre 2016 et 3, 4, 5, 6, 18 et 19 janvier 2017.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire que vous trouverez à l'adresse suivante :

[Déclaration liminaire Révision de l'évaluation professionnelle des AA 1<sup>ère</sup> classe et des AAP 2<sup>ème</sup> classe de l'année 2016 \(gestion 2015\)](#)

### RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

L'Administration a indiqué qu'elle ne ferait pas de commentaires sur les propos de politique générale, mais qu'elle transmettrait notre déclaration liminaire au ministre.

Concernant la suppression des cadences d'avancement accéléré et son impact sur l'évaluation, le président de la CAP a indiqué que les grilles PPCR à échelon fixe vont dans le sens d'une carrière linéaire.

Il a indiqué que l'entretien professionnel allait perdurer car il est un moment de dialogue entre l'agent et le chef de service.

Pour l'année 2017 (gestion 2016) le président de la CAP s'est engagé à donner la consigne aux directeurs locaux de distribuer un maximum de réductions.

Concernant l'introduction du recours dit « hiérarchique », il a rappelé notre point de désaccord. Selon lui, il est « simple et facile d'accès » sans rentrer dans une procédure complexe type « CAPL/CAPN ». Il a insisté sur le fait que c'était un « recours en plus, pas à la place » et que les agents conservaient leur droit de recours en CAP locale et en CAP nationale.

Sur l'évaporation entre le nombre de recours hiérarchiques et d'appels en CAP locale, il a indiqué que certains agents veulent simplement être entendus et ne jugent pas opportun de porter leur recours jusqu'en CAP...

Enfin, concernant les majorations de durée dans l'échelon, il a indiqué qu'elles pouvaient être précédées d'une note de service, mais que si les faits le justifiaient elles pouvaient être appliquées directement et qu'il fallait « savoir dire les choses »...

Montreuil, le 26/01/2017

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

## EVOCATION DES DOSSIERS

Les CAP avaient à examiner 90 demandes de révision d'évaluation professionnelle : 13 dossiers d'AA1ère classe, 30 dossiers d'AAP 2ème classe et 47 dossiers d'AAP 1ère classe.

31 agents avaient mandaté la CGT Finances Publiques pour les représenter et défendre leur dossier.

Sur les 90 dossiers l'administration a attribué :

- 👤 20 réductions de 2 mois ;
- 👤 12 réductions de 1 mois ;
- 👤 14 modifications du tableau synoptique ;
- 👤 12 modifications des appréciations générales.

Soit un total de 58 modifications en CAP Nationale, mais tout de même 40 rejets des requêtes présentées....

## ANALYSE DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Contrairement aux promesses plus ou moins faites par l'Administration centrale, des réductions d'ancienneté ont été attribuées au stade du recours hiérarchique.

Pour la CGT Finances Publiques, les débats en CAP locales sont rendus plus difficiles car l'administration se cache derrière le fait que l'autorité hiérarchique a déjà rendu une décision.

Cette autorité hiérarchique représente la direction locale et revenir sur son « jugement » en CAP locale est d'autant plus difficile pour un président de CAP locale.

Nous faisons le constat que le nombre d'agents notés est passé de 30932 en 2014 à 27792 en 2016 (baisse des effectifs de 9%). Le nombre de recours de 1<sup>er</sup> niveau a diminué 760 en 2014 (2.4%) et seulement 598 en 2016 (2.2%).

Pour la CGT, les 598 agents ayant présenté un recours de leur évaluation auraient dû avoir droit à une véritable défense en toute transparence dans un cadre paritaire. Tel n'a pas été le cas.

57 agents ont obtenu satisfaction totale suite au recours hiérarchique qu'ils avaient présenté.

Sur les 539 agents qui s'étaient vu notifier un rejet total ou partiel seulement 365 ont présenté une requête devant la CAP Locale : 174 agents ont été privés d'une défense par les représentants des personnels dans un cadre paritaire.

Les élus de la CGT Finances Publiques estiment que c'est un recul pour la défense des personnels.

En « rajoutant » un recours préalable avant la saisie d'une CAP, l'Administration complique la procédure d'appel et chiffres à l'appui, plus de 32% des agents renoncent à poursuivre la procédure d'appel alors qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction.

Concernant cette campagne de recours nous constatons que les mêmes dysfonctionnements perdurent, les problèmes de santé, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes peu valorisés (caisse, accueil, services communs) restent autant de facteurs qui pénalisent les agents.

Les élus de la CGT Finances Publiques sont opposés à l'attribution de majorations d'ancienneté. Ils jugent que ce n'est pas en sanctionnant les agents à travers leur évaluation que l'on règle leurs difficultés.

Nous estimons que l'administration a les moyens de satisfaire un plus grand nombre d'agents en utilisant l'ensemble des réserves constituées pour l'examen des recours de la catégorie C administratif mais qu'elle ne les utilise pas tous.

Les élus de la CGT Finances Publiques considèrent, que dans un contexte de pénurie d'effectifs et de restructurations permanentes, les agents fournissent bien plus que leur part de travail.

## LES VOTES

Les élus CGT ont voté systématiquement pour la requête de l'agent.

Les élus FO DGFIP ont également voté systématiquement pour la requête de l'agent.

Les élus Solidaires Finances publiques ont voté pour la requête de l'agent lorsque le dossier était défendu et se sont abstenus pour les dossiers non défendus.

Les élus CFDT ont voté de manière différentes en fonction de la demande de l'agent, si il était défendu ou non et s'il obtenait ou non.

## EN CONCLUSION

Depuis plusieurs années, dans une majorité d'appels, les agents se plaignent du manque d'effectif et de la dégradation de leurs conditions de travail.

Désormais dans leurs réponses, même les chefs de services dénoncent la pénurie d'agents et ses conséquences sur les conditions de travail et l'exercice des missions.

La CGT Finances Publiques exige l'arrêt des politiques destructrices qui frappent la catégorie

C, la création d'emplois à hauteur des besoins des services, une revalorisation du point d'indice qui prenne en compte les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 et une véritable refonte de la grille indiciaire.

Cette année, dernière année d'attribution de réductions d'ancienneté, les élus CGT Finances Publiques de la CAP nationale C vous encouragent à prendre contact avec les militants de votre section locale afin de vous accompagner tout au long de la procédure pour analyser votre compte rendu d'entretien, préparer un éventuel recours hiérarchique et appel devant la CAP compétente.



**Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.**

**Ils dénoncent tous les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.**

## DERNIÈRE MINUTE

Le directeur général a décidé de réduire de manière drastique les temps de consultation de préparation et de séance des CAP Nationales. Nous avons pu le constater à la lecture du calendrier prévisionnel pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Pour la CAP Nationale C Administratif, ce sont 8,5 jours de consultation et 1,5 jours de CAP qui sont supprimés.

Et dès 2018 se sera encore pire puisque la durée de préparation d'une CAP ne pourra excéder 2 jours !

En remettant en cause les droits des élus en CAP, c'est à votre faculté à être représenté que l'Administration s'attaque !

**Aujourd'hui il est impératif d'organiser la riposte !**

C'est pourquoi, nous vous appelons à signer et à faire signer la pétition que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://www.financespubliques.cgt.fr/file/4083/download?token=qziZme2z>